Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Clause de non concurrence

Par valkona74

Bonjour,

Suite à ma démission de mon poste d'assistante commerciale au sein d'une agence de travail temporaire.
Ceux-ci décident de maintenir la clause de non concurrence présente dans mon contrat de travail.
Cette clause m'interdit pour une durée de 18 mois de m'intéresser directement ou indirectement, en qualité salarié ou non, à quelque titre que ce soit, à une activité concurrente.
Cette interdiction de concurrence couvre tout le département 74 et les départements limitrophes.
Durant la clause de non concurrence mon ancien employeur s'engage à verser une contrepartie financière égale à un montant mensuel correspondant à 20% de la rémunération mensuelle.

Aujourd'hui ne possède de l'expérience que dans ce domaine, il m'est difficile de retrouver du travail dans d'autres domaines sans expériences.
Et la contrepartie financière ne me suffit pas pour vivre.

Avez-vous des conseils pour que mon ancien employeur puissent enfin lever cette clause de non concurrence ?

Merci d'avance de votre aide.